



COEUR DE NIMES

BON DE COMMANDE ENTREPRISES

CHEQUES CŒUR DE NIMES

Date :

Adresse de facturation

Nom de l'entreprise :

Adresse :

N° Tel : Fax :

E-mail :

Code APE : N° SIRET :

Nom du commanditaire : Prénom :

Nombre de salariés :

Adresse de livraison (si différente)

Nom de l'entreprise :

Adresse :

N° Tel : Fax :

Commande

	Valeur Faciale	Prix unitaire TTC	Quantité	Total TTC
Chèques Cœur de Nîmes				
Pochettes				
			Total TTC	

Impression du message :

Offert par

A l'occasion de

Mode de règlement : chèque virement

Délais et conditions de livraison :

.....

Cachet et signature :

www.coeur-de-nimes.fr 04 66 87 99 82 coeurdenimes30@gmail.com 12 rue de la République 30000 NIMES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

N° SIRET : 494 234 644 00016 NAF : 913 E



COEUR DE NIMES

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

I - CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Nos conditions générales de vente ci-après, régissent toutes commandes passées par nos clients, nonobstant toutes conditions contraires.

II - COMMANDE

La commande de « Chèques Cœur de Nîmes » est faite par le demandeur sur ses seules indications portées sur le bon de commande et sous son unique responsabilité. Le bon de commande doit obligatoirement comporter le nom et la signature du demandeur, ainsi que son cachet commercial.

III - LIVRAISON

La commande des Chèques Cœur de Nîmes devra être récupéré par le demandeur à l'Office du Commerce et de l'Artisanat. Les délais de fabrication sont donnés à titre indicatif. En cas de dépassement du délai de fabrication indicatif, l'annulation de la commande ne peut intervenir qu'après une mise en demeure du client, adressée par lettre recommandée et écoulement sans expédition de la marchandise d'un délai de 15 jours par le client après réception de cette mise en demeure.

IV - PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

- Prix : le montant des chèques est défini par le demandeur et le prix est celui indiqué dans le bon de commande. Le montant minimum du chèque est égal à 5 euros.

- Modalités de paiement : le règlement de la commande s'effectue soit par chèque, soit par virement au moment de la réception des chèques par le client. Les factures sont payées au comptant. Tout retard de paiement entraînera le versement d'intérêts de retard dont le montant sera celui qui résulte de l'application d'un taux égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal (loi n° 89-1040 du 31.12.1989 article 3-1 al.3)

- Remboursement : les Chèques Cœur de Nîmes ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.

VI - RESERVE DE PROPRIETE

Les Produits resteront la propriété de l'Office du Commerce et de l'Artisanat jusqu'à paiement intégral de leur prix.

VI - OBLIGATIONS DE L'OFFICE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

L'association Office du Commerce et de l'Artisanat s'engage à assurer la production et la fourniture des Chèques Cœur de Nîmes. L'association Office du Commerce et de l'Artisanat s'engage à fournir la liste des enseignes acceptant les Chèques Cœur de Nîmes.

En toute hypothèse, le refus par un des magasins agréés Cœur de Nîmes ou toute autre défaillance dudit magasin, ne pourra entraîner la responsabilité de l'Office du Commerce et de l'Artisanat.

VII - PERTE OU VOL

L'Office du Commerce et de l'Artisanat ne saurait être responsable de quelque manière que ce soit dans l'hypothèse de perte, de vol, de destruction, de falsification ou de fraude des Chèques Cœur de Nîmes intervenant après livraison effectuée chez le client.

Les chèques perdus ou volés ne peuvent donner lieu ni à un échange ni à un quelconque remboursement. Aucune interdiction ou opposition quelconque concernant l'acceptation d'un chèque par les réseaux agréés ne sera possible.

VII - OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'engage à promouvoir auprès de l'ensemble de ses utilisateurs le mode de paiement par Chèque Cœur de Nîmes et à leur transmettre la liste des enseignes acceptant les dits chèques comme moyen de paiement. Le client aura l'obligation d'informer tout porteur des Chèques Cœur de Nîmes de leur date limite de validité et du refus qui leur sera opposé en cas d'utilisation postérieurement à leur date de validité.

Le non-respect de cette obligation par le client ne pourra en aucun cas engager vis-à-vis du porteur la responsabilité de l'Office du Commerce et de l'Artisanat.

VIII - PRESENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Par la signature du bon de commande, le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées.

VIII- TRIBUNAUX COMPETENTS

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'exécution du présent contrat, sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Nîmes.

06 30 227 800 - odc_nimes@yahoo.fr 5 rue des halles 30000 NIMES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

N° SIRET : 494 234 644 00016 NAF : 913 E